

de la Commission hydro-électrique du Québec sont les suivants: celui du lac Témiscouata, sur la Madawaska, celui du lac Kipawa, sur l'Outaouais, celui du lac Dozois, sur l'Outaouais supérieur, celui du lac Cassé dans le bassin de la Bersimis, et du lac Sainte-Anne, sur la Toulustoue, affluent de la Manicouagane.

*L'Hydro-Québec.*—La Commission hydro-électrique du Québec a été établie en 1944 (S.Q. 1944, chap. 22) pour fournir de l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles et commerciales et aux citoyens de la province de Québec aux prix les plus bas compatibles avec une saine administration financière. Le 1<sup>er</sup> mai 1963, la Commission obtenait la mainmise sur les compagnies d'électricité privées exploitées dans la province de Québec: la *Shawinigan Water and Power Company*, la Compagnie du pouvoir du Saint-Maurice, la Compagnie *Quebec Power*, la Compagnie *Southern Canada Power*, la Compagnie d'électricité Gatineau, la Compagnie *Northern Quebec Power*, la Compagnie électrique du Saguenay et la Compagnie du Pouvoir du Bas St-Laurent. Par suite de ces transactions, toutes les installations de production d'électricité, sauf les installations exploitées par certaines entreprises industrielles pour leur propre compte, ont été confiées à la direction d'une seule administration. La Commission assure maintenant des services dans presque toutes les parties de la province, sauf à certains endroits peu nombreux où la distribution d'électricité est assurée par les municipalités, qui l'achètent pour la plupart de la Commission ou de ses filiales.

A la fin de 1965, la Commission régissait, entre autres installations, les centrales hydro-électriques et thermiques suivantes:

Détail	Énergie hydro-électrique		Énergie thermo-électrique	
	Centrales	Puissance <sup>1</sup>	Centrales	Puissance
	nombre	kW	nombre	kW
Hydro-Québec seulement.....	9	4,742,260	1	36,000
Filiales de l'Hydro-Québec				
Shawinigan.....	11	1,532,425	4	300,740
Quebec Power.....	6	28,370	7	1,630
Southern Canada Power.....	4	47,256	—	—
Gatineau Power.....	13	545,880	—	—
Northern Quebec Power.....	1	89,600	—	—
Compagnie Électrique du Saguenay.....	4	8,790	—	—
Compagnie du Pouvoir du Bas St-Laurent.....	3	11,350	2	5,413
<b>TOTAL.....</b>	<b>51</b>	<b>7,005,931</b>	<b>14</b>	<b>343,783</b>
Achats par l'Hydro-Québec et ses filiales..	—	606,000	—	—

<sup>1</sup> La puissance hydro-électrique de pointe, utilisable, au moment du gel a été d'environ 6,590,000 kW.

Ces installations permettent une distribution équilibrée de l'énergie par toute la province de Québec, ainsi que l'utilisation efficace de toutes ses ressources hydrauliques. A la fin de 1965, l'Hydro-Québec et ses filiales desservait presque toutes les collectivités de la province. On comptait 1,539,073 usagers et la demande d'énergie primaire distribuée atteignait 6,911,000 kW. La livraison totale d'énergie a été de 6,956,000 kW. L'énergie fournie est indiquée en fonction de la production nette des centrales utilisables par le réseau intégré au moment de l'année où l'énergie primaire atteint son sommet; elle comprend en outre les achats d'électricité fournie par d'autres producteurs.

**Ontario.**—La Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario est un corps constitué, une entreprise publique indépendante dotée de pouvoirs étendus relativement à la distribution de l'électricité à travers toute la province. Son autorité provient d'une loi de la législature d'Ontario adoptée en 1906 pour faire droit aux recommandations des commissions consultatives formées auparavant, qui demandaient que les forces hydrauliques de l'Ontario soient conservées et utilisées à l'avantage de la population de la province. La Commission fonctionne actuellement en vertu de la loi sur la Commission de l'énergie